

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 22 décembre 2010

Projet de loi sur la création d'un fonds propre affecté à la recherche dans le domaine de l'éducation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 But

Il est constitué un fonds propre affecté à la recherche dans le domaine de l'éducation au sein du service de la recherche en éducation (ci-après : SRED) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Art. 2 Capital initial

Le fonds est doté d'un capital initial de 359 827 F. Ce montant est constitué des montants non dépensés provenant des travaux d'études et de recherches confiés au SRED par des tiers (entités publiques ou privées), terminés au 1^{er} janvier 2010 et dont les dispositions contractuelles y relatives ne stipulent pas leur restitution.

Art. 3 Ressources

Ce fonds est alimenté par les montants non dépensés provenant de travaux d'études et de recherches confiés au SRED par des entités publiques ou privées tierces dont les dispositions contractuelles y relatives ne stipulent pas leur restitution.

Art. 4 Gestion et affectation

¹ Le SRED est chargé de la gestion du fonds.

² Dans ce cadre, il définit les modalités d'affectation du fonds.

Art. 5 Surveillance

Ce fonds est placé sous la surveillance du Conseil d'Etat.

Art. 6 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Pourquoi créer un fonds propre affecté à la recherche dans le domaine de l'éducation ?

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (ci-après DIP) propose la création d'un Fonds propre affecté (ci-après : FPA) à la recherche dans le domaine de l'éducation, au sein du Service de la recherche en éducation (ci-après : le SRED) et sous la surveillance du Conseil d'Etat.

Dans le cadre de ses missions, le SRED est appelé à fournir des prestations financées par des tiers sur la base de contrats de mandat d'études et de recherches, de contrats de collaboration, de consortiums ou d'allocations de subsides, ceci sur le plan cantonal, intercantonal et international. Tel est actuellement le cas d'HarmoS, des enquêtes PISA, des prévisions localisées d'effectifs pour certaines communes genevoises et du programme national de recherche « Égalité entre hommes et femmes » (PNR 60).

De ce fait, le SRED est amené à gérer des fonds externes provenant de tiers, sur le même principe que les fonds institutionnels ouverts et gérés par l'Université de Genève. En fin de projet, ces fonds peuvent parfois présenter un solde disponible. Sauf dispositions spécifiques contraires relatives à l'affectation de ces fonds, la restitution des sommes non dépensées n'est en règle générale pas exigée du mandant ou du bailleur de fonds. Dans ce cas, les soldes sont conservés par le SRED en vue de mener à bien d'autres activités de recherche.

Or, conformément aux directives d'application des normes IPSAS, l'Inspection cantonale des finances (ci-après ICF) préconise que les soldes disponibles résultant de mandats confiés au SRED par des tiers soient virés dans les revenus de l'Etat, faute de base légale cantonale prévoyant le contraire.

Si la légitimité de cette recommandation n'est pas contestée, son application au SRED compromettrait les activités interinstitutionnelles du service.

En effet, en sus des prestations entrant dans ses activités habituelles couvertes par son budget de fonctionnement alloué par l'Etat, le SRED, tout comme les autres partenaires et instituts de recherche, est souvent appelé à fournir dans le cadre de ses collaborations hors Etat un investissement avant

même d'obtenir les ressources financières qui s'y rapportent. Ce problème de décalage budgétaire ne peut être écarté que si le SRED est en mesure d'assurer le financement des ressources qu'il engage au moment où il les engage.

Afin d'illustrer ce décalage dans les flux financiers, deux exemples sont présentés ci-après :

– Participation du SRED aux travaux relatifs aux enquêtes PISA

Ces travaux sur le suivi des acquis des élèves au niveau international sont menés tous les 3 ans depuis l'an 2000 sous l'égide de l'OCDE et nécessitent une implication forte du SRED dans le cadre des consortiums romand et suisse en charge de cette activité. L'investissement est particulièrement important au début de période triennale puisqu'il nécessite l'engagement temporaire de plusieurs collaborateurs auxiliaires affectés au codage et à la saisie de données. Lors du dernier exercice qui a débuté en 2009, les engagements ont été effectués de mars à juin, alors que la première tranche de financement a été versée par le consortium en décembre 2009. Par ailleurs, le reliquat de l'exercice 2006 a également été versé dans le courant de l'année 2009.

– Requête au Fonds national suisse (FNS) dans le cadre du PNR 60

Le SRED est également amené à investir dans des requêtes de subsides soumises à l'arbitrage de fonds de recherche, dont le FNS. L'accès au FNS, par exemple, nécessite en amont un investissement important en ressources humaines et en temps car un « dossier de candidature » doit être remis, les fonds étant attribués sur la base de ce dossier et selon le principe de concurrence. En 2009, le SRED, en collaboration avec la faculté des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne, a soumis une proposition de projet au programme national de recherche PNR 60. Les thèmes de recherche du programme portaient sur les transitions et la réussite scolaire ainsi que sur l'égalité des chances, thématiques représentant des enjeux majeurs pour le DIP. La requête conjointe du SRED et de l'université de Lausanne a été retenue et le FNS a alloué, en juin 2010, un subside de recherche qui sera versé en tranches annuelles. Néanmoins, l'investissement qu'a nécessité l'élaboration de la requête de subside n'a pas été financé par le biais du subside alloué, lequel est exclusivement consacré au projet de recherche lui-même. Cet

investissement a permis le paiement du salaire d'une collaboratrice de recherche sous contrat auxiliaire et n'a été possible que grâce aux montants non dépensés résultant de mandats antérieurs confiés au SRED par des tiers.

A noter enfin que la soumission d'une requête au FNS ou à tout autre fonds de recherche comporte le risque de ne pas aboutir. Dans ce cas, les ressources investies dans la préparation de la requête doivent pouvoir être absorbées, sans pour autant émarginer au budget de fonctionnement de l'Etat. Cette marge de manœuvre n'existe que si le SRED peut utiliser les soldes disponibles générés par d'autres activités dont le financement provient de fonds extérieurs.

Pour ces raisons et à l'instar d'autres instituts de recherches, il est proposé de permettre au SRED de conserver et de gérer les soldes disponibles résultant des mandats confiés par des tiers par la création d'un fonds propre affecté à la recherche dans le domaine de l'éducation.

Le présent projet de loi vise ainsi à satisfaire les demandes de l'ICF afin de se mettre en conformité avec les directives d'application des normes IPSAS et de disposer d'une base légale permettant de répondre aux exigences du contexte actuel dans lequel le SRED réalise ses prestations.

2. Constitution du FPA

Le FPA sera constitué de 359 827 F. Ce capital initial provient des montants non dépensés des décomptes de travaux d'études et de recherches confiés au SRED par des tiers et terminés au 1^{er} janvier 2010 :

HarmoS	14 565 F
PISA	128 897 F
Prévisions localisées	141 069 F
Autres mandats	<u>75 296 F</u>
Total	359 827 F

Les mouvements financiers globaux des dernières années sur chacun de ces mandats sont détaillés en annexe.

3. Gestion du FPA

Le FPA sera géré par le SRED conformément aux directives transversales émises par la direction de la comptabilité générale de l'Etat, notamment la directive EGE-02-15. Il sera alimenté par les soldes disponibles sur les mandats confiés au SRED par des tiers en fin de projet.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 2) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 3) Mouvements financiers globaux sur mandats confiés au SRED par des tiers*

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi pour la création d'un fonds propre affecté à la recherche dans le domaine de l'éducation

Projet présenté par le DIP

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)								
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubles, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicules, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (ludes (eau, électricité, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges (préciser la nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
Octroi de subvention ou de prestations [35] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges : revenus)	0	0	0	0	0	0	0	0

Remarques :
Ce projet de loi n'a pas d'impact sur les charges et revenus de l'Etat.

Signature du responsable financier: 
Date: 19.11.2015

**Mouvements financiers globaux
sur mandats confiés au SRED par des tiers**

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le SRED distingue les quatre « fonds » suivants :

- HarmoS ou « Concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire »,
- PISA ou « Programme international pour le suivi des acquis des élèves »,
- Prévisions localisées ou « Prévisions scolaires sectorisées »,
- Fonds de recherche et de développement.

Pour rappel, le fonds propre affecté (FPA) sera constitué de 359 827 F (valeur au 1^{er} janvier 2010) provenant des montants non dépensés des décomptes de travaux d'études et de recherches suivants :

HarmoS	14 565 F
PISA	128 897 F
Prévisions localisées	141 069 F
Autres mandats	<u>75 296 F</u>
Total	359 827 F

1. HarmoS

Il s'agit des travaux menés dans le cadre du Concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, qui ont débuté en 2005.

	Au 01.01	Entrées	Sorties	Solde au 31.12
2005	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
2006	9 000,00	28 875,00	-19 095,50	18 779,50
2007	18 779,50	11 700,00	-21 046,90	9 432,60
2008	9 432,60	21 878,55	-19 296,40	12 014,75
2009	12 014,75	2 550,00	0,00	14 564,75

2. PISA

Il s'agit des travaux menés tous les 3 ans depuis l'an 2000 sur le suivi des acquis des élèves au niveau international, sous l'égide de l'OCDE. Le SRED est fortement impliqué dans ce programme au niveau romand, en collaboration avec l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) de Neuchâtel qui coordonne les aspects financiers.

	Au 01.01	Entrées	Sorties	Solde au 31.12
2003	57 220,10	109 280,00	-65 511,60	100 988,50
2004	100 988,50	0,00	-9 081,35	91 907,15
2005	91 907,15	50 160,00	-9 111,75	132 955,40
2006	132 955,40	95 500,00	-116 604,55	111 850,85
2007	111 850,85	1 370,00	-1 324,40	111 896,45
2008	111 896,45	70 567,80	-137 265,20	45 199,05
2009	45 199,05	318 137,90	-234 439,80	128 897,15

NB : l'analyse des entrées et sorties remonte à 2003.

3. Prévisions localisées

Il s'agit des prévisions scolaires sectorisées, établies tous les 2 ans en années paires et actualisées en années impaires. Le contrat de mandat d'origine remonte à 1997 entre le service d'urbanisme de la Ville de Genève et le SRED. De plus en plus de communes ont souhaité bénéficier de ces prévisions depuis; elles étaient au nombre de 14 en 2009.

	Au 01.01	Entrées	Sorties	Solde au 31.12
2003	125 711,25	40 500,00	-8 821,60	157 389,65
2004	157 389,65	49 250,00	-106 162,50	100 477,15
2005	100 477,15	24 500,00	-19 145,10	105 832,05
2006	105 832,05	52 750,00	-60 455,75	98 126,30
2007	98 126,30	83 750,00	-60 908,25	120 968,05
2008	120 968,05	51 500,00	-23 509,05	148 959,00
2009	148 959,00	51 500,00	-59 389,85	141 069,15

NB : l'analyse des entrées et sorties remonte à 2003.

4. Autres mandats

Ce compte regroupe dès le 1^{er} janvier 2008 les soldes de plusieurs comptes épars existants auparavant.

	Au 01.01	Entrées	Sorties	Solde au 31.12
2008	0,00	359 153,65	-114 943,25	244 210,40
2009	244 210,40	7 754,80	-176 669,55	75 295,65

Il s'agissait des comptes suivants :

Compte	Solde au 31.12.2007	Remarques
« Ecole Internationale »	61 957,65	Mandat conclu en 2005, fin de projet en 2007
« Séminaires et manifestations scientifiques »	41 024,30	Compte existant depuis 1998, ayant servi à la participation et/ou l'organisation de séminaires et manifestations scientifiques
« Fonds de réserve »	43 506,60	Compte existant depuis 1998, alimenté par le 10% des soldes positifs résultant de mandats de recherche spécifiques
« Activités diverses »	199 225,10	Compte existant depuis 1998, alimenté lui-même en grande partie par la clôture du compte bénéficiaire de « Evamar » (Evaluation de la nouvelle maturité, mandat de la Confédération) au 31.12.2006: 168 613,10 F
« BASS »	13 440,00	Mandat conclu en 2007 avec le « Büro für arbeits- und sozialpolitische Studien, Bern », intitulé « Geschlecht und Forschungsförderung »
Total	359 153,65	

Les sommes utilisées par le SRED en 2008 et 2009 sur ce compte ont entre autres servi à financer:

- le salaire d'une collaboratrice de recherche auxiliaire chargée d'élaborer deux requêtes au Fonds national suisse (FNS),
- le salaire d'un assistant de recherche auxiliaire travaillant sur un projet dont le champ d'étude a été élargi par rapport au mandat initial,
- une expertise effectuée par un spécialiste de l'enseignement de l'allemand dans le cadre du projet « Alléval » (continuité de l'enseignement de l'allemand entre l'école primaire et secondaire).

Ces activités à forte valeur ajoutée ont été financées par le SRED sans émarger au budget de l'Etat.